COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 17/2023

Déploiement d'un système intelligent de l'arrosage public en milieu urbain : Signature de la convention attributive d'une subvention d'investissement avec la Région SUD dans le cadre du dispositif « Parcours Sud Smart Territoires »

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL : M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA : M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE : M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR : Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)

CASTILLON : M. Olivier CHANTREAU

FONTAN : M. Philippe OUDOT

GORBIO : M. Paul COUFFET

MENTON : M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET : M. Guy BONVALLET, excusé

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU

SAINTE AGNES : M. Albert FILIPPI

SAORGE : Mme Brigitte BRESC

SOSPEL : M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

TENDE : M. Jean-Pierre VASSALLO

LA TURBIE : M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 30 MARS 2023

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-17-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 mars 2023

Délibération n° 17/2023

OBJET : Déploiement d'un système intelligent de l'arrosage public en milieu urbain : Signature de la convention attributive d'une subvention d'investissement avec la Région SUD dans le cadre du dispositif « Parcours Sud Smart Territoires »

RAPPORTEUR : M. Le Président

Dans le cadre du dispositif parcours Sud Smart Territoires lancé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF), a souhaité déposé sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'année 2022 concernant un projet de déploiement d'un système intelligent de l'arrosage public en milieu urbain.

Projet pour lequel les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, La Turbie et Beausoleil ont souhaité se porter candidates sous maîtrise d'ouvrage assurée par la CARF.

Le montant de ce projet a été estimé à 160 000 € HT et a pour intérêt de permettre de maîtriser la consommation d'eau sur les espaces verts communaux afin d'économiser la ressource en eau, tout en apportant une quantité d'eau suffisante au développement des plantations (arbres, arbustes, gazons,…) en analysant le taux d'humidité dans le sol et les conditions climatiques locales.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	% Participation	MONTANT INITIAL
Région Sud (Parcours Sud Smart Territoires)	50 %	80 000.00 €
Commune de Menton	25 %	40 000.00 €
Commune de Roquebrune-Cap-Martin	2.5 %	4 000.00 €
Commune de Beausoleil	1.25 %	2 000.00 €
Commune de la Turbie	1.25 %	2 000.00 €
CARF	20.00 %	32 000.00 €
TOTAL	**100 %**	**160 000.00 €**

Cet appel à manifestation a reçu un avis favorable de la Région qui a validé l'attribution d'une subvention de 80 000.00 € à la CARF pour mener à bien ce projet en lien avec les communes qui ont souhaité participer à cette opération, à savoir, les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Beausoleil et La Turbie.

Il est donc sollicité auprès du Conseil communautaire l'autorisation de signer la convention attributive de subvention proposée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les conventions de participations avec les communes sus-citées, ci-jointe.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 02 mars 2023.

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-17-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Je vous demande de bien vouloir,

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention attributive de subvention proposée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions de participation financière avec les communes qui ont souhaité adhérer à ce projet,

DIRE que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2023 et suivants,

DONNER à Monsieur le Président tout pouvoir dans le respect des dispositions réglementaires pour mener à bien la réalisation de cette opération

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Le Président,

Yves JUHEL

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-17-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023